



Autorisation européenne d'appui à la pêche dans les eaux des pays tiers à l'Union européenne

Références Réglementaires	* Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Règlement (UE) n °1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ; * Règlement (UE) n° 2017/2403 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 relatif à la gestion durable des flottes de pêche externes ; * Arrêté du 24 mai 2019 portant création de régimes d'autorisations européennes de pêche et d'appui pour des navires battant pavillon français de l'Union européenne et opérant dans les eaux de pays tiers à l'Union européenne.		
Nom du navire autorisé		JEAN LOUIS RAPHAEL 2	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN
Immatriculation du navire autorisé		ST Quartier 819516 N° immatriculation	
Nom de l'armement			SCANNAPIECO RAPHAEL DANIEL
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 41.9 (en mètres)	Puissance : 1052.0 (en kW)	Jauge : 286.0 (en UMS)
Pour la période du : 05/01/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Toutes activités réglementées		Normal	
Date de délivrance : 05/01/2021			